

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018

Le 25 Octobre 2018 à 20H00, à Magnac-Bourg, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Dr Charles BÉZOT.

Date de convocation : 18/10/2018

Présents : Mrs BEZOT, FONS, GIBAUD, Mme REIX-PEYTOUR, Mrs LAFOND, DUBOIS, Mmes LEBRAUD, ARNAUD, MAROUHIER.

Absents excusés : Mme FRAISSEIX, Mrs DARDENNE, JANKOWIAK.

Monsieur DUBOIS Jean-Louis a été élu secrétaire de séance.

Madame FRAISSEIX a donné pouvoir à Monsieur Jacques FONS.

Monsieur DARDENNE a donné pouvoir à Madame Anne ARNAUD.

-1-

RETRAIT DE LA DELIBERATION D'ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Vu la délibération n°2014-84 du Conseil Municipal du 21/08/2014 prescrivant l'élaboration du P.L.U. définissant les modalités de concertation ;

Vu le 4^{ème} débat organisé au sein du Conseil Municipal le 24/02/2017 Concernant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du P.L.U.,

Vu le projet de P.L.U. arrêté, ensemble le rapport de présentation, le P.A.D.D., les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement (pièces écrites et graphiques) et les annexes ;

Le Maire rappelle au Conseil les faits conduisant à retirer la délibération n°2017-061 du 12/12/2017, arrêtant le projet d'élaboration du P.L.U..

Il s'avère que des évolutions doivent être apportées au projet de P.L.U., nécessitant entre autre de modifier le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), ce qui règlementairement, oblige à la tenue d'un nouveau débat du P.A.D.D..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

* De retirer la délibération n° 2017-061 d'arrêt du projet de P.L.U.,

Précise :

* Qu'il sera tenu un nouveau débat sur le P.A.D.D. modifié, au moins deux mois avant l'arrêt du projet de P.L.U.,

* Que le débat sera annexé au compte rendu du Conseil Municipal

* Qu'un nouvel arrêt du projet sera fait ultérieurement,

* Que la présente délibération sera transmise au Préfet

TARIFS

Montants en euros

EAU ASSAINISSEMENT	A compter du 01/12/2018
EAU	
Branchement AEP	463,50
Changement compteur (suite à mauvais entretien)	85,00
Prix fixe	37,00
Pour les 75 premiers m3	1,20/m3
Pour la tranche comprise entre 75 et 150 m3	1,30/m3
m3 consommé au-delà de 151 m3	1,80/m3
Pour les professionnels	1,30/m3
ASSAINISSEMENT	
Branchement Assainissement	690,10
Part fixe assainissement	15,00
Prix Assainissement	0,60/m3

CAMPING MUNICIPAL	A compter du 01/01/2019
Forfait Journalier	8,00
Forfait vidange camping car hors nuitée	2,00
Tarif spécial cueilleur de pommes (forfait journée individuelle)	2,10
Caution Prise	40,00
Utilisation douche uniquement	0,50

Cautions	A compter du 01/01/2019
Tables et bancs	150,00
Barnum 4x4	500,00

SALLE DES FÊTES	A compter du 01/01/2019
Réunion Salle CÉLÉRIER	
Caution	200,00
Heure de ménage (en cas de défaillance)	30,00
Habitants	Gratuit
Extérieurs	54,00
Location Salle des Fêtes	
Caution	500,00
Heure de ménage (en cas de défaillance)	30,00
. Salle des Fêtes avec cuisine et ustensiles	
Associations communales	Gratuit (mais caution)
Habitant de la Commune	
1 jour	215,00
2 jours	270,00

Hôtelier de la Communauté de Communes de l'Issaure	
1 jour	270,00
2 jours	320,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
1 jour	350,00
2 jours	380,00
. Réfectoire avec cuisine et ustensiles	
Associations communales	
Habitant de la Commune	Gratuit
1 jour	160,00
2 jours	215,00
Hôtelier de la Communauté de Communes de l'Issaure	
1 jour	215,00
2 jours	270,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
1 jour	280,00
2 jours	320,00
. Salle des Fêtes sans cuisine et ustensiles	
Associations communales	
Habitant de la Commune	Gratuit (mais caution)
1 jour	110,00
2 jours	160,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
1 jour	240,00
2 jours	280,00
. Réfectoire sans cuisine et ustensiles	
Associations communales	
Habitant de la Commune	Gratuit (mais caution)
1 jour	60,00
2 jours	100,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
1 jour	80,00
2 jours	150,00

Annulation tardive de salle	150,00
Dépassement réservation week-end (salle prise dès le vendredi)	100,00

ENTRÉES CHARETIÈRES	A compter du 01/01/2019
Complète : 6 mètres : 2 buses + 2 têtes de buses	730,00
Mètre linéaire supplémentaire	104,00
Uniquement 2 têtes de buses	520,00
Facturation / Dégâts causés par des entreprises (/heure + matériaux)	57,00

FAX COPIEUR	A compter du 01/01/2019
Fax (par feuille reçue ou envoyée)	0,10
copie (ou impression) A4 Recto Noir	0,20
copie (ou impression) A4 Recto Verso Noir	0,30
copie (ou impression) A4 Recto Couleur	0,40
copie (ou impression) A4 Recto Verso Couleur	0,60
copie (ou impression) A3 Recto Noir	0,40
copie (ou impression) A3 Recto Verso Noir	0,50
copie (ou impression) A3 Recto Couleur	0,90
copie (ou impression) A3 Recto Verso Couleur	1,10

CIMETIÈRE COMMUNAL	A compter du 01/01/2019
Concession cimetière (prix au m ²)	32,00
Occupation caveau communal	
Par mois pendant les 12 premiers mois	25,00 (1 ^{er} mois gratuit)
Par mois pour les mois suivants	51,00

COLOMBARIUM	A compter du 01/01/2019
Les concessions sont accordées pour une période de 30 ans	
Une case	1 050,00
Dispersion des cendres	35,00
Renouvellement de concession	600,00

-3-

DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire explique, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives, qui sont supprimées et qui se réuniront pour la dernière fois au plus tard le 09 janvier 2019, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi.

Entendu cet exposé, Mr DUBOIS Jean-Louis se propose pour être membre de la Commission de contrôle.

-4-

CONTRAT DE MAINTENANCE : PANNEAU D'INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le panneau d'information installé sur la Place des Docteurs Donnet est en service depuis octobre 2015.

Monsieur le Maire propose une maintenance de ce panneau jusqu'en 2025 par la Société CHARVET à raison d'une visite préventive annuelle pour nettoyage et contrôle et un nombre illimité de visites curatives pour dépannage.

Suite à la proposition de cette société, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la proposition de la Société CHARVET au prix de 828.00 € HT par an
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec cette Société et ce, jusqu'en 2025.

-5-

LOCATION DU BATIMENT PASSAGE CROIX BERTRAND

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du Bâtiment Passage Croix Bertrand d'une superficie de 90 m² est proposé à la location pour un usage commercial.

Monsieur NOUAILLAS Charles a demandé à occuper ce local pour son activité : Aménagement de véhicule utilitaire.

Monsieur le Maire propose un bail commercial d'une durée de 3 ans et ce, à compter du 1^{er} novembre 2018 pour un loyer mensuel de 400 euros. Afin d'aider cette entreprise à s'installer le loyer sera dégrèvé partiellement de 100 € par mois la 1^{ère} année et de 50 € par mois la 2^{ème} année.

Le locataire devra effectuer le versement d'une caution d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la location de ce bâtiment et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir ainsi que les pièces y afférent.

-6-

ACQUISITION CHAISES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acheter des chaises pour meubler les salles de réunion de l'Espace Briance Breuilh. Il informe d'assemblée délibérante qu'un particulier vend un lot de 50 sièges d'occasion pour 250 €.

Un exemplaire a été laissé en dépôt afin que chaque membre présent puisse en apprécier la qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'acquisition du lot.

-7-

TEMPS PARTIEL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent des services techniques a fait une demande de temps partiel.

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Les instances paritaires seront saisies de cette requête.

-8-

ECOLE

DEVIS ORDINATEURS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des propositions commerciales relatives à l'acquisition d'ordinateurs pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de surseoir sa décision.

TAP

Démarrage à la rentrée

TARIFS GARDERIE

Certains enfants en soutien après les cours ne peuvent prendre le transport scolaire et sont dans l'obligation d'utiliser les services de la garderie municipale. Se pose la question de la tarification du service.

Après en avoir délibéré, s'agissant d'une utilisation imposée aux familles, le Conseil Municipal décide que l'accueil à la garderie des enfants bénéficiant du soutien ne sera pas facturé.

Le Conseil Municipal souhaiterait savoir si une organisation du soutien le vendredi après-midi serait envisageable, ce qui réglerait le problème.

AUTORISATION SORTIES ENFANTS

Certains enfants quittent l'école sans accompagnant. Le Conseil Municipal souhaiterait s'assurer que la procédure en place respecte bien le cadre réglementaire.

-9-

ADRESSAGE

Monsieur GIBAUD dresse un point d'étape du projet « Adressage ». Après échange de vues, il est décidé de procéder à un certain nombre d'ajustements. La numérotation existante

restera en classique, pour tout le reste du territoire, la numérotation métrique sera appliquée.

Une réunion publique sera programmée pour présenter la démarche à la population.

-10-

PRET D'ŒUVRE POUR EXPOSITION – MUSEE SABOURDY

Monsieur le Maire donne lecture à l'assistance d'un courrier émanant du Musée Cécile SABROUDY relatif à une demande de prêt d'œuvre pour une exposition « SPIRIT » du 13/12/2018 au 30/04/2019. L'œuvre concernée est une Pieta en serpentine.

Pris connaissance des modalités, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le prêt dans les conditions énoncées.

-11-

TELETHON

Le téléthon est cette année organisé par la Commune de Glanges, le 08 Décembre, soit le jour du Marché de Noël à Magnac.

-12-

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant des Archers du Martoulet.

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une association communale, après délibérations, les membres présents souhaiteraient savoir si des habitants de la Commune sont adhérents. Si tel est le cas, la demande de subvention sera réétudiée lors d'un prochain Conseil Municipal.

-13-

CLUB CANIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier relatif à la création d'un club canin.

Le projet nécessite un terrain d'une superficie de 3 à 4000 m².

Un emplacement à proximité des lagunes pourrait permettre d'accueillir ledit club, il sera proposé au demandeur.

Si nécessaire, il sera procédé à un nouvel examen du dossier lors d'une prochaine séance.

-14-

ELECTRIFICATION TERRAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une estimation du SEHV pour l'électrification d'un terrain « Route du Bois d'Amour ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la demande ferme d'alimentation.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h30.

Le Maire,
Dr Charles BEZOT.

